

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de la pêche

AR08021DGER

ARRÊTÉ du 29 Juillet 2008

fixant par ordre de mérite la liste des candidats admis ou figurant sur la liste complémentaire à l'issue du concours C ENITA de la session de 2008 d'entrée en première année des formations d'ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand, de l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon et de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le livre VIII du code rural, notamment ses articles L 812-1, D 812-1 et R 812-25 ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2000 fixant les modalités d'admission d'élèves aux écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux et de Clermont-Ferrand, à l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon et à l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 22 juin 2004 ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2007 portant ouverture des concours d'admission dans les établissements d'enseignement supérieur agricole et agroalimentaire de la session de 2008 ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2008 fixant pour la session 2008 la composition du jury du concours d'admission en première année des écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux et Clermont-Ferrand, de l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon et de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes (concours C ENITA) ;

Vu le procès verbal de la délibération d'admission du jury du concours commun dit concours C ENITA, session 2008, en date du 2 juillet 2008,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La liste des candidats admis par ordre de mérite à l'issue du concours C ENITA de la session de 2008 d'entrée en première année des formations d'ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs

des travaux agricoles de Bordeaux, de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand, de l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon et de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes, dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 30 juin 2000 modifié susvisé, est établie comme suit :

1	PIERS	François
2	PRAT	Valentine
3	ARILLA	Marion
4	CARJOT	Anne-Claire
5	BERANGER	Claire
6	GRENET	Arnaud
7	SCHMITT	Sophie
8	LAFaix	Olivier
9	ESMENJAUD	Emmanuelle
10	LEFEBVRE	Nathanaël
11	DROUI	Xavier
12	DUTARTRE	Guillaume
13	GRIFFON	Xavier
14	CLEMENT	Mélanie
15	BISCARAT	Audrey
16	RITZ	Simon
17	FORZY	Nicolas
18	DE THOISY	Jean
19	ALLIX	Jean-Philippe
20	BRUGEL	Charlotte
21	CORNEVAUX	Pauline
22	MICHEL	Virginie
23	MAILLE	Jean-Baptiste
24	TEYSSÉDRE	Marie-Emilie
25	CLEMENT	Marjorie
26	CABIOCH	Laëtitia
27	CHARTIER	Agathe
28	GALLIER	Romain
29	DUSSAUD	Pascale
30	LEDRU	Anne-Laure
31	ROCHE	Ferréol
32	LABUSSIÈRE	Louis
33	LUCBERT	Camille
34	BRIFFAULT	Axel
35	MASSA	Sabine
36	FORCE	Loïc
37	BONAFE	Anaïs
38	BURGER	Céline

39	ROZIER	Caroline
40	GANGLOFF	Chloé
41	THOUVENEL	Marine
42	LE BAIL	Florian
43	LAULAIGNE	Stéphane
44	PIZZO	Margaux
45	CHAFFRAIX	Marie
46	REGOURD	Hélène
47	GALLOIS	Thomas
48	TISSET	Simon
49	ANTON	Elodie
50	KLEIN	Alexia
51	CANEL	Audrey
52	ISINGER	Sylvia
53	VERGNE	Maxime
54	GUINOT	Florent
55	VIALLE	Laure
56	ALARIO	Fanny
57	RBALLAND	Adrien
58	BELLIER	Aurélie
59	FAGET	Philippe
60	CHARTIER	Anthony
61	PANCOU	Emmanuelle
62	BENABEN	Stéphane
63	PERNEL	Maxime
64	BERTONI	Irène
65	ROBINE	Lucie
66	LAURENT	Sylvain
67	ROMMERT	Laurent
68	PORCHER	Anne-Laure
69	LARIVIERE	Quentin
70	FERNANDEZ	Damien
71	DIENY	Margot
72	LE JEUNE	Maryse
73	CARLES	Alexandre
74	LABONNE	Richard
75	ETIENNE	Sabine
76	TOUCANE	Quentin
77	BLOUX	Adrien
78	BONNET	Sandrine
79	CLERMIDY	Mathilde
80	VOUILLON	Estelle

81	CANO	Lucile
82	GAUTHIER	Marine
83	ZOCCARATO	Sophie
84	BRETON	Alexis
85	MARTINEAU	Edouard
86	FERRO FAMIL	Nadège
87	MOTILLON	Jonathan
88	POLETTE	Estelle
89	SOL	Adeline
90	BRAUD	Benjamin
91	GUEGAN	Maéla
92	BOUHIN	Samuel

Article 2

La liste des candidats cités par ordre de mérite sur la liste complémentaire et susceptibles d'être admis à la suite de démissions de candidats figurant sur la liste d'admission à l'issue du concours C ENITA de la session de 2008 d'entrée en première année des formations d'ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand, de l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon et de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes, dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 30 juin 2000 modifié susvisé, est établie comme suit :

93	ALLIOUX	Marion
94	BESNARD	Clémence
95	VERNET	Cédric
96	BEYRIES	Jehan
97	RENOUX	Florent
98	RIGAULT	Fabien
99	GONZALEZ	Sarah
100	BOUZARD	Noémi
101	PEROTTI	Hubert
102	CHARRETTON	Coraline
103	PEYRAT	Julie
104	DUBOIS	Pierre-Yves
105	JACQUIER	Vincent
106	TOUZOT	Nicolas
107	BOUVET- GAUTHIER	Edwige
108	GEYL	Charlotte
109	LAVAUD	Emmanuelle
110	NTOU MANGA	Christian
111	PANA	Camille
112	HENARD	Morgane

113	LELONG	Dominique
114	GORSES	Léa
115	SIEGEL	Coline
116	LAFON	Charlotte
117	MOULIN	Caroline
118	GARDON	Charlotte
119	CAMSUSOU	Claire
120	MUNIER	Louis
121	LANGLOIS	Marine
122	SERVANT	Christophe
123	DUPONT	Maxime
124	DEBARQUE	Roseline
125	BREUGNOT	Laure
126	LAHKIM	Mehdi
127	PEGON	Agathe
128	MONNIER	Alice
129	PAGE	Antonin
130	PLESSY	Pauline
131	THOUVENIN	Margot
132	KERSAUDY	Claire

Article 3

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 29 juillet 2008

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,

Pour le directeur général de l'enseignement et de la recherche et par délégation :

L'adjointe au directeur général chargée de l'enseignement supérieur
et des pôles de compétences,

Maryse HURTREL